

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 9

Rubrik: La Société de Secours mutuels du corps enseignant fribourgeois [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'ordinaire. Et, volontiers, nous dirons, en terminant, avec M. Alengry ¹ : « Que la mémoire littérale des beaux morceaux littéraires est indispensable pour former le goût et connaître la langue. C'est un moyen excellent pour apprendre à penser, à parler et à écrire avec correction et nuance. L'esprit de l'enfant acquiert ainsi une logique instinctive qui pénètre en lui plus profondément que toutes les règles abstraites et didactiques. Car ces règles ne peuvent être utiles que si elles sont accompagnées d'un texte qui les éclaire et les justifie. Sans cela, elles resteraient lettre morte. »

J. CRAUSAZ.

La Société de Secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

(Suite et fin)

III. Membres actifs.

De 113 qu'il était à la fin du premier exercice, le nombre des membres actifs s'est élevé graduellement pour atteindre et même dépasser aujourd'hui la double centaine. Ce chiffre a son éloquence. Il a une double signification. Il est d'abord l'expression concrète de la somme de travail fournie par la direction de concert avec l'administration ; celles-ci ne peuvent que s'en féliciter puisqu'elles voient leurs efforts couronnés de succès. Il évoque ensuite à nos yeux toute une forteresse de préjugés, de méfiances, d'hésitations, de doutes que la saine compréhension du problème mutualiste et l'esprit de solidarité coalisés ont fini par emporter d'assaut et démanteler.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire de ce côté-là et que notre tâche soit achevée ? Non, certes. Pour employer le langage biblique, il reste bien encore par-ci par-là quelques brebis isolées que nous aimerions voir gagner le camp de l'amitié et de la charité fraternelle. C'est ainsi que bien rares sont, jusqu'à ce jour, nos collègues de la partie allemande ou réformée du canton qui aient songé à poser cet acte de prévoyance mutuelle. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux sont déjà affiliés à des sociétés fondées dans les cantons voisins. Mais il en reste un trop grand nombre qui paraissent

¹ F. ALENGRY : *Psychologie d'éducation*. II. *Applications à l'éducation*, page 58.

se complaire dans leur superbe isolement ou qui feignent d'ignorer jusqu'à l'existence même de notre institution. Nous croyons nécessaire de rappeler ici aux instituteurs ne faisant pas encore partie de la Société qu'ils ne peuvent en aucune façon solliciter leur admission au cours d'une maladie, qu'elle soit virtuellement déclarée ou en pleine phase d'activité. Assure-t-on sa maison pendant qu'elle brûle? Est-ce pendant que l'averse de grêle mutile les ceps que le vigneron se décide à couvrir l'aléa de sa récolte?

Nous avons déjà tenté plusieurs démarches auprès de personnes influentes et bien disposées aux fins d'attirer dans le giron de notre Société le corps enseignant du district de la Singine. Ces démarches n'ont pas encore eu tout le succès que nous souhaitons. Mais nous ne nous décourageons pas et nous avons le ferme espoir qu'à la longue Allemands et Welches finiront par fraterniser sans ombre d'arrière-pensée. Français, Allemands, catholiques, protestants, nous travaillons tous en terre fribourgeoise pour y faire germer les mêmes semences de foi, de science, d'amour du travail et de patriotisme, nous luttons pour le triomphe de la même cause, à l'ombre du même drapeau. Il ne doit pas exister entre nous de barrière. Faisons donc trêve à toute mesquine dissension. C'est par l'esprit général de solidarité que nous arriverons à être un facteur puissant dans l'organisation sociale de notre chère petite patrie. Inspirons-nous de ces belles paroles du chansonnier populaire, Béranger : « Peuples, formons une sainte alliance et donnons-nous la main ! »

Dans le courant de novembre, une circulaire a été adressée aux nouveaux membres du personnel enseignant pour les inviter à nous faire parvenir leur adhésion. Bon nombre d'entre eux nous ont répondu affirmativement; les autres, nous n'en doutons pas, ne tarderont guère à suivre cet exemple.

Trois instituteurs ont été victimes d'accident pendant ce dernier semestre. Ils n'ont pas tardé à formuler une demande d'indemnité. Nous référant à l'art. 15 des statuts, nous avons répondu alors aux intéressés que, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvions les satisfaire séance tenante. En effet, l'art. 15 réserve l'octroi de l'indemnité aux seules incapacités de travail résultant d'une maladie naturelle; sans exclure formellement l'assurance-accident, il ne la prévoit pas non plus et ne saurait dans aucun sens la renfermer implicitement. Les trois instituteurs en cause ont, cela se conçoit, interprété l'art. 15 à leur avantage dans l'occurrence. Nous ne saurions les en blâmer; mais on voudra bien nous accorder que notre manière de faire a été correcte. Pour dégager notre

responsabilité, nous avons demandé, ainsi qu'il a été déjà dit, l'avis du conseil d'administration, puis, plus tard, celui des membres actifs eux-mêmes. Sur les 182 réponses qui nous sont parvenues, 154 sont affirmatives, 12 négatives, 10 conditionnelles et 6 considérées comme nulles. Tels ont été les résultats de ce plébiscite.

Après avoir rempli et signé leur feuille d'adhésion en bonne et due forme, ce qui constitue un engagement formel vis-à-vis de la Société, deux membres actifs ont jugé à propos de refuser d'acquitter la finance d'entrée ainsi que leur cotisation semestrielle. Les cartes de remboursement, qui leur ont été adressées par le caissier, nous sont revenues chaque fois impayées. Nous avons demandé à ces récalcitrants les motifs qui pouvaient leur dicter une pareille façon d'agir. La fin de non recevoir de l'un, les excuses vagues de l'autre nous ont amené à les exclure de la Société, tant qu'ils n'auront pas fait honneur à leur signature.

A moins de circonstances d'une gravité exceptionnelle, nous espérons que des cas semblables ne se reproduiront pas. C'est une affaire de tact et de délicatesse, sur laquelle il serait superflu de faire de longs commentaires. Notre Société fonctionne sérieusement. Elle a donc le droit de compter sur l'esprit de loyauté et de droiture de tous ses adhérents, quels qu'ils soient. Du reste, empressons-nous de dire, à la louange des membres actifs, que la plupart d'entre eux mettent un vif empressement à remplir ponctuellement leurs obligations.

IV. Membres honoraires.

Les zélés promoteurs de notre Société de secours mutuels comprirent fort bien dès le début que, pour la rendre viable et vraiment féconde, il fallait tout d'abord lui assurer la sympathie et les encouragements du clergé, des magistrats et des hommes politiques influents de notre pays. Aussi, l'appel des initiateurs de notre œuvre aux forces vives de la nation ne demeura-t-il pas longtemps sans écho. Un magnifique élan de générosité répondit à son attente. A l'heure actuelle, cinquante personnalités diverses font partie de notre Société en qualité de membres honoraires. Nous sommes heureux de mentionner parmi elles plusieurs de nos vénérés curés de campagne avec d'autres prêtres distingués de la ville de Fribourg. Ce concours efficace des ministres de la religion nous fait bien augurer de l'avenir et nous autorise à compter

sur une nouvelle recrudescence d'adhésions au sein des membres de notre dévoué clergé.

La liste intégrale des membres honoraires ayant déjà été publiée dans le *Bulletin pédagogique*, nous nous abstenons de la reproduire ici. Qu'il nous soit permis toutefois de mettre en évidence, parmi tant d'autres, deux noms chers aux instituteurs fribourgeois : M. le colonel Reynold et M. le juge fédéral Schmid. Ce nous est, certes, un grand honneur de compter parmi nous le vétéran de nos luttes politiques, le fidèle soutien de toute bonne cause et, en particulier, le défenseur ardent de la cause de l'éducation populaire. M. le colonel Reynold s'est déclaré enchanté de l'occasion qui lui a permis, une fois de plus, de manifester son attachement et son intérêt au corps enseignant. Qu'il en soit remercié. M. le juge fédéral Schmid est, depuis de nombreuses années déjà, l'hôte assidu et aimé de nos fêtes pédagogiques. Les paroles élogieuses qu'il prononce chaque fois, avec l'humour qui le caractérise, à l'adresse du canton de Fribourg et de ses institutions resteront gravées longtemps dans nos mémoires. C'est avec une légitime fierté que nous voyons ce digne représentant de la haute magistrature fédérale figurer sur la liste de nos membres d'honneur, avec son éminent collègue, M. le juge fédéral Gottofrey.

V. Comptes du Caissier.

Les comptes de la Société sont établis sous trois rubriques différentes : Secours au décès, secours-maladie et compte-administration.

a) *Secours au décès.*

Depuis le 1^{er} juillet, la Société n'ayant eu à déplorer la perte d'aucun de ses membres, l'activité du Caissier s'est bornée à opérer le remboursement du montant de 217 fr. que la Caisse a avancé au profit des héritiers de deux regrettés collègues décédés dans le premier semestre 1909 : M. Monnard, François, à Estavayer-le-Gibloux, et M^{lle} Jacottet, Philomène, à Vuadens. Ce remboursement s'est opéré intégralement à l'occasion de la perception de la cotisation semestrielle. Il est même resté un excédent de 5 fr. provenant de la générosité de trois membres.

b) *Secours-maladie.*

Sous cette rubrique, la Caisse a reçu pour le semestre écoulé le montant de 1668 fr., provenant des cotisations semestrielles jointes à la finance d'entrée des nouveaux membres. Ces derniers nous sont arrivés au nombre de 120.

Le montant des secours distribués ascende au chiffre de 874 fr. correspondant à 437 journées de maladie entraînant une incapacité de travail.

Pendant les douze mois de la période précédente, le chiffre des secours était de 704 fr.

La Société a donc versé à ses membres, après une demi-année d'existence, 1,578 fr. à titre de secours.

c) *Compte-administration.*

Le Fonds d'administration se compose du solde en caisse de l'exercice précédent Fr. 168 15

Il est alimenté par le produit des versements effectués par les membres honoraires » 460 —

Les intérêts des capitaux disponibles placés en compte courant » 69 30

Total Fr. 697 45

Les frais d'administration comprennent : indemnités de route aux membres du Conseil d'administration, gratification votée au Caissier, idem au Secrétaire pour la période précédente, frais de circulaires, notes d'imprimerie, acquisition d'un graphotyp, frais généraux d'administration, fournitures de bureau, etc., 255 fr. 55.

L'état détaillé de cette rubrique sera communiqué, ainsi, d'ailleurs, que les autres parties des comptes ne figurant pas dans le présent rapport, à l'assemblée générale de juillet.

Bilan général au 1^{er} janvier 1910.

	Doit		Avoir	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Caisse secours au décès	222	—	217	—
Caisse secours-maladie et solde en caisse précédent	2,733	—	874	—
Caisse-administration	697	45	255	55
En caisse	—	—	2,305	90
Balance	<u>3,652</u>	<u>45</u>	<u>3,652</u>	<u>45</u>

CAPITAUX

Carnet du fonds de réserve	Fr. 500 —
Carnet des dépôts en compte courant	» 1,780 —
Espèces en caisse	» 25 90
Avoir de la Société au 1 ^{er} janvier 1910	<u>Fr. 2,305 90</u>

VI. Conclusions.

Si les débuts de notre Association furent des plus modestes, cela tient principalement au fait que les instituteurs, du moins dans leur ensemble, n'étaient guère préparés à l'idée de l'assurance mutuelle. C'était toute une éducation à faire. Nous y sommes parvenus par une douce persuasion. Il a suffi de déposer au sein du corps enseignant le principe de solidarité, ce ferment utile et actif de toute société, pour y faire germer la pensée généreuse et féconde de la création d'une Mutualité. Du reste, on sent de nos jours, dans toutes les classes de l'échelle sociale, de l'élite à la masse du peuple, qu'une large évolution philanthropique est en train de se réaliser et que l'humanité tout entière se surprend, dans un beau geste d'entr'aide fraternelle, à repousser les appels de l'égoïsme pour écouter la voix du cœur. L'action sociale, depuis si longtemps mise en branle par les économistes, est en bonne marche. Les idées d'assurances, de quelque nature qu'elles soient, viennent de franchir une nouvelle étape dans la voie du progrès et de la solidarité universelle. Elles ont l'honneur d'être à l'ordre du jour des délibérations parlementaires, si bien que, dans un temps qui n'est pas éloigné de nous, notre Société, au même titre que ses nombreuses sœurs aînées en Suisse, bénéficiera des subsides prévus par la future loi fédérale sur les assurances.

C'est un motif de plus de nous féliciter d'avoir, par notre esprit de concorde et de persévérance, mené à chef cette œuvre chère dont nous saluons tous l'heureux développement.

Notre Société est maintenant sur un bon pied ; nous pouvons envisager son avenir avec une entière sécurité. Le grain de sénévé mis en terre par quelques hommes de cœur a germé et grandi en dépit des intempéries qui ont parfois menacé sa frêle existence. Il est devenu un arbre aux puissantes ramures. Chaque année, il se pare de nouvelles et vigoureuses frondaisons et couvre d'une ombre bienfaisante tous ceux que la prévoyance conduit sous son feuillage tutélaire.

LE COMITÉ DE DIRECTION :

A. BONDALLAZ,
Secrétaire.

E. VILLARD,
Caissier.

F. BARBEY,
Président.

